



Être associé dans une sci et se louer le bien soi-même

Par **GalaktoHelis**, le **28/05/2010** à **16:41**

Bonjour,

Nous avons créé une SCI familiale dans le but d'accéder à la propriété. Nous sommes 4 associés (mes parents, mon mari et moi).

Nous voulions savoir s'il était possible de se louer à soi-même le bien acheté par l'intermédiaire de la SCI étant donné que nous sommes associés et co-gérant au sein de la SCI (mon mari et moi) ?

Si oui, nous avons vu qu'il fallait fixer le montant du loyer selon le marché immobilier en cours. Où faut-il se renseigner pour avoir ces montants ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Par **fabienne034**, le **29/05/2010** à **09:16**

bonjour,

vous pouvez parfaitement louer le bien à la SCI puisque la SCI comporte d'autres associés,
regardez si fiscalement c'est intéressant par rapport à votre situation

pour tout savoir sur la SCI:

<http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>

pour avoir des statuts gratuits de SCI:

<http://www.fbls.net/sci-statuts.htm>